



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Champlain procédera à l'adoption d'un règlement visant à adopter un code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Champlain, lors de son assemblée régulière du 4 octobre 2022 au 961 Notre-Dame à Champlain à compter de 20 h.

Le code d'éthique énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés dans l'atteinte des objectifs visant à prévenir;

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie ;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites

DONNÉ À CHAMPLAIN,

Ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (22 septembre 2022)

Jean Houde, secrétaire-trésorier

+++++

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché deux (2) copies de l'avis ci-dessus à l'église de Champlain et au bureau municipal entre 16 h et 17 h, le 22 septembre 2022.

DONNÉ À CHAMPLAIN,

Ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (22 septembre 2022)

Jean Houde, secrétaire-trésorier